

## **Conditions Générales du Passeport Vacances de Vevey & environs**

### **Objet**

Les présentes conditions générales (CG) définissent les termes et conditions régissant l'organisation des activités proposées par l'association Passeport Vacances de Vevey & environs (PV) au travers du site <http://passeportvacances.ch>.

### **Participante/Participant**

Les termes « participante/ participant » désignent tout enfant qui s'inscrit aux activités du Passeport Vacances, et de fait est appelé à y participer.

### **Passeport**

Le terme « Passeport » désigne le document papier que les participantes et participants reçoivent une fois leur inscription validée et payée. Ce document est envoyé par courrier avant le début du PV.

### **Conditions particulières (CP)**

Ces conditions générales sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières propres aux différentes activités. En cas de contradictions entre les CG et le CP, les conditions particulières sont déterminantes.

### **Objectifs**

Durant les vacances scolaires, le PV offre aux participantes et participants, une palette d'activités uniques.

Le petit Passeport, pour un coût de CHF 50.- par participante/participant, offre un maximum de 6 activités sur 11 jours.

Le grand Passeport, pour un coût de CHF 100.- par participante/participant, offre un maximum de 12 activités sur les 22 jours.

Le prix est de CHF 100.- pour un petit et de CHF 200.- pour un grand Passeport, pour les habitants des communes ne faisant pas partie de l'association du PV.

Exceptionnellement, il est demandé un financement supplémentaire pour des activités qui ont un coût particulièrement élevé.

Un rabais de 30% est accordé dès le 3eme enfant inscrit, de la même famille.

### **Destinataires**

Le Passeport Vacances est destiné à tous les enfants de 7 à 16 ans, scolarisé dès la 3<sup>e</sup> primaire et jusqu'à la 11<sup>e</sup>. L'année de naissance de la participante et du participant fait foi. Se référer à l'édition en cours sur le site <http://passeportvacances.ch>.

### **Choix d'activités**

Les participantes et les participants constituent eux-mêmes leur programme d'activités, en combinant leurs disponibilités et les activités proposées selon leur âge.

### **Durée des activités**

Les activités proposées sont de différentes durées ; de quelques heures, une demie journée, une journée, une nuit voire même plusieurs journées.

La durée effective est indiquée sur le programme d'activité sur le site du PV : <http://passeportvacances.ch>, sous l'onglet « Inscriptions ».

### **Équipements spéciaux**

Certaines activités requièrent des équipements spéciaux (chaussures de marches, rehausseur, etc.). Ceux-ci sont clairement détaillés, sous forme de pictogramme, sur le programme des activités sur le site <http://passeportvacances.ch> (sous l'onglet « Inscriptions ») ainsi que sur le Passeport. Les participantes et participants non-équipés se verront refuser l'accès aux activités par souci de sécurité.

Certaines activités requièrent la signature d'une décharge par un parent ou une personne responsable. Celle-ci est transmise avec le Passeport et devra être retournée selon les indications qui y figure ; soit au secrétariat avant l'activité ou directement au fournisseur le jour même de l'activité. Les participantes et participants sans décharge signée se verront refuser l'accès aux activités par souci de sécurité.

### **Horaires**

Les parents veilleront à ce que les participantes et participants respectent l'horaire des activités. En cas de retard, ceux-ci seront considérés comme absents et ne seront pas sous la responsabilité du PV.

Les participantes et participants sont encadrés pendant leurs activités par des adultes responsables, soit dès le point de rendez-vous et jusqu'au retour de l'activité. En dehors des heures de prise en charge, le PV n'est pas responsable des enfants.

### **Retour après une activité**

Lors de l'inscription, les parents informent si l'enfant peut quitter seul le lieu de retour ou si une personne responsable vient le chercher.

## **Transports publics**

Le PV recommande d'utiliser les transports publics pour se rendre aux points de rendez-vous des activités. Le programme des activités, disponible sur <http://passeportvacances.ch>, sous l'onglet «Inscriptions», ainsi que sur le Passeport informe les participantes et participants sur la ligne et l'arrêt de bus.

Le PV décline toute responsabilité lors de l'utilisation des transports publics.

## **Gratuité**

Selon les éditions, des gratuités peuvent être proposées aux participantes et participants. Ces gratuités sont mentionnées sur le site <http://passeportvacances.ch> ainsi que sur le Passeport.

Ces gratuités sont négociées d'année en année et ne constituent pas un droit d'une édition à une autre.

Le PV décline toute responsabilité lorsque les participantes et participants bénéficient de ces gratuités.

## **Inscription**

Une marche à suivre détaillée et le programme des activités se trouvent sur le site <http://passeportvacances.ch>, sous l'onglet « Incriptions ».

Le PV ne peut garantir que toutes les activités choisies seront attribuées, nous faisons appel à la compréhension et à la bonne volonté de chacun.

### Ordre d'arrivée des inscriptions

Les participantes et participants s'inscrivent selon leurs préférences (1ère priorité= ère inscription, 2ème priorité= 2ème inscription, etc.). L'inscription pour une activité n'est pas une garantie de participation. L'attribution des activités se fait par tri automatique au terme du délai d'inscription.

### Bourse aux places restantes

Après le délai d'inscription une bourse aux places restantes est organisée sur le site du <http://passeportvacances.ch>, sous l'onglet « Incriptions ».

### Confirmation d'inscription

L'inscription de la participante et du participant n'est validée qu'une fois le paiement effectué, les conditions générales et la charte signées et retournées au PV.

## **Paiement**

Le paiement doit être effectué selon le délai indiqué sur le site <http://passeportvacances.ch>.

En cas de retard de paiement, la participante ou le participant se verra refuser sa participation au PV.

Nous prions les parents rencontrant des difficultés financières de bien vouloir nous contacter au secrétariat au 021 922 85 85.

Exceptionnellement, il est demandé un financement supplémentaire pour des activités qui ont un coût particulièrement élevé. Ce montant est à apporter le jour de l'activité. En cas de non-paiement, la participante ou le participant se verra refuser sa participation à l'activité.

### **Accompagnatrice/accompagnateur**

Toute personne majeure qui souhaite encadrer une activité peut s'inscrire en tant qu'accompagnatrice ou accompagnateur en envoyant une demande au secrétariat [info@passeportvacances.ch](mailto:info@passeportvacances.ch).

### **Annulation**

#### Annulation de la part du Passeport Vacances

Le PV peut être contraint de manière exceptionnelle à annuler une activité. Les participantes et participants concernés en seront informés et dans la mesure du possible de nouvelles activités proposées.

Les activités qui dépendent du temps, indiquées par un pictogramme sur le Passeport, peuvent être annulées si la météo ne permet pas d'organiser l'activité en toute sécurité.

Les activités annulées ne sont en principe ni remplacées, ni remboursées.

#### Annulation de la part des participantes et participants

Après la confirmation d'inscription, les participantes et participants sont tenus de prendre part aux activités dans leur intégralité.

Sur certificat médical, ou en cas de force majeure, le PV rentrera en ligne de compte pour un éventuel remboursement.

En cas de problèmes disciplinaires, pendant une activité ou lors des gratuités, une participante ou un participant peut être exclu d'une activité voir même de la totalité de ses activités.

### **Absence**

Les absences doivent être annoncées, au plus tard une heure avant l'activité à la permanence téléphonique, au 079 852 27 15.

### **Oubli ou perte du Passeport**

Le Passeport doit être présenté avant chaque activité, son oubli peut entraîner le refus d'une participante ou d'un participant à ses activités.

La perte du Passeport est à annoncer au plus vite au secrétariat, sur la permanence téléphonique au 079 852 27 15. Un duplicata sera alors établi contre la somme de CHF 10.--.

### **Objets trouvés**

Les objets trouvés pendant les activités sont rapportés au secrétariat du PV. Ils peuvent être récupérés dès la reprise scolaire au secrétariat selon les horaires indiqués sur le site <http://passeportvacances.ch>.

### **Assurances et responsabilité**

Les participantes et participants doivent obligatoirement être au bénéfice d'une assurance accidents

privée, maladie et responsabilité civile. Le PV n'assume aucune responsabilité en cas d'accident, maladie, vol ou de dommages causé à autrui.

Les participantes et participants qui prennent des médicaments, ont des problèmes de santé ou des allergies, sont priés d'en avertir le PV qui en informera le fournisseur d'activité.

### **Prohibition de l'alcool et du tabac**

Pendant toutes les activités du Passeport vacances, il est interdit aux participantes et participants de consommer de l'alcool et du tabac. Le PV se réserve le droit d'exclure les participantes et participants qui ne respecteraient pas cette consigne.

### **Traitement de données personnelles**

Durant les activités, du contenu multimédia peut être pris ; les participantes et participants peuvent être photographiés ou filmés. Le PV se réserve le droit d'utiliser ces photos et vidéos, de manière anonyme, à des fins de promotion sur le site internet, les réseaux sociaux, pour des publications internes et externes et de les partager avec les fournisseurs d'activités.

Les personnes ou parents qui ne désirent pas que les participantes ou participants soient pris en photo et/ou vidéo sont priés de le signaler par écrit au moment de la confirmation d'inscription au PV.

Les coordonnées des participantes et participants sont communiquées aux fournisseurs d'activités.

**L'inscription au PV atteste que vous avez pris connaissance et acceptez les conditions générales.**